

Orléans, le 18 septembre 2023



**Coordination des Associations
et collectifs de Parents d'Élèves d'Orléans**

Contact : lacapeorleans@gmail.com

Tel / 06 20 79 28 89

Objet : communiqué de presse des parents d'élèves d'Orléans en réponse à celui de Mme Régine Bréant, Maire-adjointe en charge de l'éducation, daté du 15 septembre 2023

Madame, Monsieur,

Les parents des enfants des écoles d'Orléans, réunis en Coordination des Associations et collectifs de Parents d'Élèves (la C.A.P.E. Orléans), souhaitent réagir au communiqué de presse publié par Mme la Maire-adjointe en charge de l'éducation, le vendredi 15 septembre 2023, en fin de journée.

Nous, parents, adhérons pleinement à l'objectif de réduction du gaspillage alimentaire.

Néanmoins, d'après nos estimations, calculées sur la base des chiffres fournis par la mairie, la mesure annoncée pourrait réduire de moins de 1 % le gâchis alimentaire. Nous constatons que les chiffres avancés par Madame la Maire adjointe sont variables d'une annonce à une autre. Or, nous souhaitons pouvoir accéder à un diagnostic solide qui tienne compte, par exemple, des denrées jetées à l'issue des services de cantine et qui aborde la question des dysfonctionnements de manière ouverte, en tenant compte des disparités spatiales et temporelles.

Nous demandons la publication de l'ensemble des données disponibles sur la question du gaspillage dans les cantines et la mise en place d'une étude globale, dite « Analyse du cycle de vie », pour en identifier toutes les causes. Indépendante, l'équipe qui conduira cette

étude devra accueillir comme observateurs les parents volontaires, représentatifs des usagers du service public concerné : notre coordination rassemble des citoyens capables et légitimes pour co-élaborer des solutions avec les services de la ville, conformément au souhait de l'État. Nous sommes en contact avec des organisations caritatives comme les Resto du cœur du

Loiret que nous savons intéressés pour étudier la faisabilité d'une réorientation des denrées alimentaires non consommées.

Pour la gestion de son service périscolaire, **nous souhaitons que la Mairie prenne en compte la réalité du monde du travail, à Orléans, en 2023** et ne vienne pas sanctionner des parents dévoués à leur entreprise, impliqués dans leur métier, au service de leurs patients, de leurs élèves ou de leurs clients. Beaucoup de nos professions exigent souplesse, réactivité et rendent impossible le fait de prévenir systématiquement les services municipaux dans un délai minimum de 5 à 7 jours, comme le prévoit toujours le règlement périscolaire. Il est insupportable de prendre une garde à l'hôpital, de remplacer un collègue absent, d'accepter une mission d'intérim de la veille pour le lendemain ou de faire face à une urgence professionnelle et d'être verbalisé par les services de la ville, même à hauteur de 5 euros. **Nous maintenons notre demande de retrait pur et simple du système de pénalités financières** instauré par le nouveau règlement du service périscolaire.

Comme les associations de parents d'élèves vous l'ont déjà dit cet été, il y a bien d'autres dispositifs à mettre en place avant de pénaliser financièrement les familles, sauf à vouloir les mettre en difficulté, voire à souhaiter leur exclusion du service.

Notre message prend aussi la forme d'un avertissement bienveillant : nous recommandons vivement à Mme la Maire-adjointe en charge de l'éducation de **restaurer le dialogue avec les familles et d'abandonner l'arsenal de menaces et de punitions à l'encontre des parents** que ces premières semaines de rentrée nous ont permis de découvrir.

Depuis la rentrée, faute de réponses satisfaisantes aux questions des familles, les associations et collectifs de parents d'élèves ont constitué une coordination qui fait dialoguer 35 équipes de représentants de parents. À travers cette initiative, nous espérons que la ville d'Orléans développe des habitudes de concertation. Dès aujourd'hui, **nos représentants sont à la disposition de Mme la Maire-adjointe en charge de l'éducation pour un temps d'échanges constructifs**, placé dans la perspective de la prochaine commission éducation et du conseil municipal du lundi 25 septembre 2023.

Pour finir, en témoignage de notre volonté de dialoguer, vous trouverez deux annexes au présent communiqué : une liste d'interrogations récurrentes des familles concernant le nouveau règlement (et les annonces du récent communiqué de la mairie) ainsi qu'une liste assez exhaustive des types d'incidents et de bugs recensés par des centaines de parents au moment de réserver, d'inscrire ou de mettre à jour les informations sur la *plateforme famille*. Vous conviendrez certainement que **la rupture d'égalité induite par ces dysfonctionnements numériques structurants rend très injuste sinon illégal le prélèvement de quelque pénalité que ce soit.**

Faute de temps de négociation dans les plus brefs délais, nous serons contraints de nous tourner vers tous les recours juridiques qui permettront de rétablir le respect des parents d'élèves et l'équité dans la mise en œuvre du service public lié aux établissements scolaires.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la coordination des associations et collectifs de parents d'élèves,
la C.A.P.E Orléans,

Emmeline BALLOT et Iris SOJLI,
parents d'élèves des écoles du Châtelet et Ducerceau

Fabien BARRAS,
parents d'élèves de l'école Maxime Perrard

Jean-Paul BASSET,
parents d'élèves de l'école élémentaire Marcel Proust

Gabriel BIDEAU, Xavier GIRARD et Sonia SAVARY
APIE, parents d'élèves des écoles Charles Pensée et Roger Secrétain

Armelle BONNIN et Carine PATRON,
parents d'élèves de l'école Pasteur

Maxime BOULET et Audrey MONTAMBAUX,
parents d'élèves de l'école les Guernazelles

Élise BOTTIN,
parents d'élèves des écoles René Thinat et André Dessaux

Maud BOUTIN,
APE de l'école André Dessaux

Caroline DUMAS,
parents d'élèves de l'école Guillaume Apollinaire

Mariam EL KHCHAIBA et Amal ELGHOUL,
parents d'élèves des écoles Gaston Galloux

Anaïs GIRY,
parents d'élèves de l'école maternelle des Aydes

Florence HUMEAU,
parents d'élèves de l'école Pierre Ségelle

Elsa JOURDAIN,
parents d'élèves de l'école des Cordiers

Jérôme PECHOT,
PEMPEM, parents d'élèves de l'école Olympia Cormier et Marie Stuart

Anaïs WILD,
parents d'élèves des écoles Flora Tristan et Guillaume Apollinaire

ANNEXE 1

Types d'incidents et bugs rencontrés sur la plateforme famille

- Le planning pour les enfants en résidence alternée ne fonctionnait pas au lancement de la plateforme à la rentrée et semble toujours être instable. Il arrive que soient proposés « deux repas par midi » pour un même enfant.
- Pourtant représentants légaux d'enfants scolarisés à Orléans, dans le cas de parents séparés en particulier, certains parents ne reçoivent pas les mails d'information et ce depuis plusieurs années, malgré des demandes renouvelées à plusieurs reprises. La gêne occasionnée est importante puisque le mail est le seul mode de communication choisi par la mairie. Nous rappelons que toutes les écoles ont mis en place un cahier de liaison.
- Au lancement de la plateforme, certains calendriers n'apparaissent pas (par exemple on peut réserver la cantine, mais pas la garderie)
- Au lancement de la plateforme, la fonction permettant d'organiser une périodicité sur l'année avait pour date de fin par défaut une semaine avant les vacances. Tous les plannings des familles ayant utilisé cette fonction avant sa mise à jour doivent être vérifiés par les familles. S'ils n'ont pas entré explicitement la bonne date de fin de réservation, ils n'auront réservé ni cantine ni garderie pour la fin de l'année.
- On ne peut pas "afficher" les réservations actuelles mais seulement débiter la modification d'une réservation pour l'afficher, avant d'annuler cette modification.
- Il n'est pas possible de visualiser toutes les réservations ensemble. Il faut ouvrir trois plannings différents pour consulter ses réservations de garderie du matin, cantine et garderie du soir.
- La consultation du planning n'est pas toujours possible. On peut y trouver des données obsolètes comme les premières inscriptions scolaires des enfants ou des enfants qui ne dépendent plus des services municipaux car passés en collège.
- L'outil est sans cesse surchargé et aucun mail de confirmation ne permet aux parents d'avoir le récapitulatif de leurs propres inscriptions. Pas de possibilité d'export non plus permettant de nous rappeler à nous-même ou au périscolaire les inscriptions, ou de synchroniser les plannings de la famille
- Plus l'outil est consulté, plus le serveur est surchargé, plus il plante et moins la mise à jour des informations est possible. Exemple : le 15/09, impossible de faire les réservations pour Noël, la ligne d'activité avait disparu du profil famille, alors que la période d'inscription s'étirait du 4 au 15 septembre. Comment fait-on dans ce cas ?
- Les demandes disparaissent sans que quiconque ne s'en aperçoive avant qu'il ne soit trop tard. Exemple : lors des réservations de l'année dernière pour Noël, une dizaine de demandes d'inscriptions ont disparu du serveur. La mairie s'en est rendue compte mais n'a pas communiqué avec les familles. Certaines d'entre elles ont découvert le problème à quelques jours des vacances.
- La mairie donne une fenêtre de réservation très étroite pour la totalité des familles entraînant une surcharge sur le serveur, mais elle ne communique

presque jamais la date à laquelle les familles auront des réponses. Du coup, les familles ne s'inquiètent pas et il est parfois trop tard pour compléter l'inscription.

- Le serveur n'est pas fiable : il arrive à certains enfants d'être inscrits à la cantine de deux écoles sans que ça ne questionne personne. Il arrive aussi d'être inscrit à l'EMIS et au centre de loisirs (ALSH) la même semaine, avec une facture d'absence non justifiée pour l'ALSH alors qu'il était bien présent à l'EMIS. Ce problème précis de facture est toujours en attente parce que le parent refuse de payer pour des absences qui n'ont pas à être facturées.

ANNEXE 2

Liste de questions de parents d'élèves à Mme la Maire-adjointe en charge de l'éducation

- Peut-on espérer obtenir un document clair définissant les règles du nouveau service de réservation en ligne en application du nouveau règlement ? Par exemple, comment comprendre la définition des 5 jours de carence : jours calendaires, ouvrés, francs et quelles conséquences sur la plateforme et le réel ?
- Peut-on espérer la rédaction et la diffusion d'une FAQ dans des délais raisonnables, comme cela se pratique habituellement lors de la mise en place de services comme celui-ci ?
- Comment est traitée une demande de garderie ou de cantine à moins de 5 jours ? Pourquoi ne peut-on pas prévenir les services d'un changement à l'intérieur de ce délai (notamment pour éviter le gâchis alimentaire) ?
- Quels sont les motifs professionnels et les types de justificatifs recevables pour certifier que l'employé (le parent) a bien été retenu à son travail pour des motifs valables ?
- Y a-t-il des professions légitimes pour obtenir une exonération d'amendes forfaitaires : professionnels de santé, militaires en opération (...) ?
- Quels sont les motifs légitimes pour annuler ou demander une garderie ou une cantine à moins de 5 jours ? Comment procéder ?
- Il est normal de payer la cantine lorsqu'il y a une absence mais pourquoi pénaliser les parents ? Responsabiliser les parents, peut-il passer par d'autres règles ? D'autres modalités ?
- Pour obtenir un justificatif, dans le "désert médical d'Orléans", il est très rare d'obtenir un rendez-vous pour le jour même. Pour une simple fièvre ou des maux de ventre, les médecins refusent souvent de prendre rendez-vous et privilégient les vraies urgences. Que faut-il faire ? Engorger les services d'urgences ? Lorsque le parent réussit à obtenir un rendez-vous, le médecin peut refuser de lui délivrer un justificatif, considérant que rien ne l'y contraint. Par ailleurs, le surcoût pour la collectivité de ces rendez-vous médicaux non indispensables, n'est-il pas bien supérieur à celui d'un repas ?
- Comment mieux gérer la question des quantités des repas des enfants pour éviter le gâchis (certainement beaucoup plus important sur les repas servis que sur les repas non servis) mais aussi pour rassasier tous les enfants ? Qu'en est-il de l'équité entre les différents services et pourquoi une réduction des portions dans certaines écoles ?
- Quelle gestion du "rab" dans les cantines des écoles ? Pourquoi est-il interdit dans certaines écoles, générant de ce fait, du gâchis ?
- Même si la nature du plastique dans lequel les plats sont servis a été modifiée, les déchets créés par l'utilisation unique et le caractère jetable de ces contenants, persistent. Pourquoi ne pas utiliser de la vaisselle réemployable (lavable) ?
- Concernant le contenu des plats, pour diverses raisons (allergies, régimes liés à des convictions ou des religions), pourquoi ne pas introduire un plat végétarien,

comme alternative dans le menu journalier, comme c'est le cas dans certains collèges et lycées ?

- Plus généralement, pourquoi ne pas mieux informer les familles pour ce qui concerne l'organisation, les quantités, la distribution et le contrôle des repas de nos enfants ?
- Comment les familles n'ayant pas accès au numérique s'inscrivent-elles ?
- Quelles sont les mesures envisagées, concrètement, pour réduire le gaspillage alimentaire ?
- Quand l'appel est fait le matin à l'école et qu'il y a des absents, l'information est-elle toujours transmise à la Sogeres ? Que devient le repas prévu ? Qu'en est-il concrètement ?
- Pourquoi ne pas s'adresser directement aux familles qui réservent des places à la cantine sans les honorer ?
- En cas d'absence, devra-t-on maintenant prévenir l'école ET la direction de l'éducation dans la matinée ? Pourquoi cela a-t-il changé ? Et qu'est ce que cela apporte ?
- Pour les repas perdus, peut-on envisager de les redistribuer (malgré les questions de chaîne du froid...) ? TooGoodToGo par exemple ? Des dons à des associations ? Une filière structurée est-elle envisageable ?
- Concernant les délais d'inscription sur les mercredis en ALSH : quid des nouvelles familles ou des évolutions des besoins, entraînant un besoin en cours d'année ? Les dates de demandes sont clôturées depuis le mois de juin et de nombreuses familles sont sur liste d'attente ou pensent l'être. Après 4 échanges téléphoniques ou mails avec le service concerné leur demandant à être sur cette liste, j'apprends un mois après que ma demande n'est toujours pas sur liste d'attente.
- Quid des ATP dont la mission et le calendrier ont été modifiés sans information aux familles, dont les inscriptions ont dû être faites durant les vacances et pour lesquelles les familles n'avaient toujours pas de suites d'instruction positives ou négatives le jour de la rentrée ? Comment se fait-il que les décisions soient toujours en attente du côté des services municipaux ? Par email, les services ont répondu à certains parents qu'il devait y avoir sélection des enfants par les professeurs des écoles. Est-ce confirmé ? Selon quel calendrier et quels critères et quid des enfants refusés sur ce service ? Quid des pénalités, s'il faut basculer sur le périscolaire au dernier moment ? Quid des enfants qui ne sont pas en difficulté mais qui n'ont pas forcément d'aide possible à la maison pour les devoirs, comme par exemple, avec des parents ne maîtrisant pas le français écrit ?
- Comment justifier la réduction des ATP à 2 groupes de 20 élèves par école alors que des enseignants se sont vus refusés par la mairie de participer 4 soirs par semaine aux ATP ?
- Est-ce une simple mesure d'économie et de réduction du service au détriment des enfants et de leurs familles ?
- Par le passé, les parents retardataires du périscolaire devaient signer un document. Avec les autres données nominatives, étant identifiés, pourquoi modifier le système de suivi de ces familles qui ne respectent pas le règlement ?

- Concernant les référents périscolaires, à l'heure actuelle, il n'est pas possible de les joindre sauf sur des créneaux téléphoniques restreints. A l'école Poincaré, nous avons demandé à pouvoir envoyer des mails. Cela a été rendu possible (avec copie à la responsable du secteur géographique). Pourquoi ne pas généraliser cette pratique ?
- Comment identifier et correspondre avec les référents périscolaires des écoles ? il pourrait y avoir un annuaire ou un accès à l'information pour les écoles de nos enfants et les familles ?
- La mairie se rend-elle compte que la question des repas de midi impacte les apprentissages scolaires des enfants et des sorties pédagogiques proposées ? Ainsi, depuis la rentrée, afin d'éviter les problèmes de demandes de modification des réservations de cantine (par l'école et par chaque parent) les enseignants choisissent de ne sortir que par demi journée, limitant l'accès à leurs élèves à des ateliers ou des sorties pédagogiques à la journée.
- Quid des commandes aux producteurs qui fournissent le service de restauration quand il y a modification massive des réservations ? Les contrats passés avec les producteurs impliquent-ils la livraison d'une certaine quantité ? Selon quel type d'engagement dans le temps ? Mais si les réservations chutent alors que les menus sont déjà prévus à l'avance que deviennent les commandes et les denrées ? Quelle conséquence pour les producteurs ?